

## ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION DE CASABLANCA

Association coopérative d'alimentation de Casablanca  
(*La Journée industrielle*, 22 mars 1927)

Casablanca, 20 mars. — Cette société anonyme récemment constituée, dont le siège a été fixé à Casablanca, Bourse du Commerce, bureau 22, a pour objet la production, l'achat et la vente de glace alimentaire et tous autres produits de consommation. Le capital est de 400.000 fr. divisé en actions de 100 fr. toutes souscrites en numéraire. MM. Joseph Bellen, à Casablanca ; Victor Aumenier, négociant ; Louis Tournaire ; Camille Bellegarde ; Henri Giraud ; Auguste Hugony ; Henri Walliser, et Edmond Penel, tous à Casablanca, ont été nommés administrateurs.

---

L'INDUSTRIE FRIGORIFIQUE  
ET LES APPLICATIONS DU FROID AU MAROC <sup>1</sup>,  
par M. Th. MONOD,  
conseiller technique, directeur honoraire du Service de l'élevage, et  
M. H. VELU,  
chef du laboratoire de recherches du Service de l'élevage.  
(*Revue générale du froid*, septembre 1931)

### I. — Fabrication de la glace

.....  
A. — MARCHÉ DE LA GLACE DE CASABLANCA

Production. — La production possible, atteindra, cette année, 80 tonnes environ réparties entre : L'Association coopérative d'alimentation de Casablanca (l'A. C. A. C.), la Compagnie frigorifique du Maroc (abattoirs), la S.I.M. [Société industrielle marocaine] et Frigo-Maroc (ancienne usine Bernier et Fisson).

La Compagnie frigorifique du Maroc, la S. I. M. et Frigo-Maroc sont les installations les plus anciennes.

L'[Association coopérative d'alimentation de Casablanca](#) est de création plus récente. Sa fabrique de glace, construite il y a quatre ans, a doublé son débit au bout de deux ans. Sa capacité actuelle est de 21 tonnes par jour avec 2 compresseurs de 75.000 frigories. La construction d'un nouveau bac de 10 tonnes est prévue.

La glace alimentaire et transparente est destinée surtout aux cafetiers et limonadiers.

La production totale de Casablanca dépasse sensiblement les besoins de la consommation locale, d'autant plus qu'il faut compter sur un appoint régulier de la S.E.F.A.N.\* de Fedhala, appoint qui peut atteindre 20 tonnes.

---

<sup>1</sup> Les renseignements nécessaires à rétablissement de ce rapport nous ont été aimablement fournis, soit par les industriels, les commerçants et les services publics, militaires ou civils, qui produisent ou utilisent le froid, soit par les vétérinaires municipaux, en particulier par MM. Eyraud, Grimpret, Laverone, Marquant, soit par les vétérinaires inspecteurs du service de l'élevage, chargés des services sanitaires, en particulier MM. Bernard, Chapuis, Lelaurin, etc.

---

Association coopérative d'alimentation de Casablanca  
(Paris-Dakar, 31 mai 1933)

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'« Association coopérative d'alimentation de Casablanca », société anonyme au capital de 1.000.000 de francs, qui s'est tenue récemment au siège social, à Casablanca, boul. Sour-Djédid, il appert que l'assemblée :

- 1 ) A décidé la dissolution anticipée de la société, à dater du 15 mai 1933 ;
  - 2 ) A nommé en qualité de liquidateur, pouvant agir seul et avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et éteindre le passif, la « Société fiduciaire du Maroc », société anonyme au capital de 400.000 fr., dont le siège social est à Casablanca, 24, rue Galliéni ;
  - 3) A nommé en qualité de coliquidateur M. Camille Bellegarde, demeurant à Casablanca, boulevard Sour-Djédid, et M. Edmond Penel, demeurant à Casablanca, 64 boulevard de la Liberté ;
  - 4) A constaté l'acceptation de leurs fonctions par le liquidateur et les coliquidateurs précédemment nommés ;
  - 5) A fixé le siège de la liquidation en les bureaux du liquidateur, 24, rue Gallieni, à Casablanca.
-